

En 2017, la consommation de soins dentaires s'élève à 11,3 milliards d'euros (*tableau 1*). Celle-ci est nettement moins dynamique qu'en 2016 (+1,8 % de croissance en valeur en 2017, contre +3,0 % un an plus tôt), en raison principalement d'un ralentissement des volumes de soins (+1,3 %, après +2,2 % en 2016). Néanmoins, la dynamique réelle de la dépense de soins dentaires est difficile à appréhender du fait de la difficulté de mesurer finement les soins non remboursables (*encadré*).

Les soins dentaires représentent 5,7 % de la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) en 2017 et contribuent à hauteur de 0,1 point à la croissance de cet agrégat.

Entre 2009 et 2016, le prix des soins dentaires a progressé de 1,0 % environ chaque année. Plusieurs mesures d'augmentation des tarifs ont eu lieu en 2013 et 2014 notamment la revalorisation de l'examen de prévention bucco-dentaire (de 25 à 30 euros en février 2013) et le passage du tarif de la consultation de 20 à 23 euros. La revalorisation de certains soins conservateurs et chirurgicaux et la mise en place de la classification commune des actes médicaux (CCAM), entrées en vigueur en juin 2014, ont porté les prix en 2014 et 2015. Depuis deux ans, l'indice de prix augmente un peu plus faiblement (+0,5 % en 2017, après +0,7 % en 2016).

Les dépassements représentent plus de 50 % des honoraires des chirurgiens-dentistes depuis 2009

Les soins remboursables des dentistes sont composés en majorité de soins conservateurs (détartrage, traitement d'une carie, dévitalisation etc.) : ils représentent 51 % du nombre total d'actes en 2016 (*graphique 1*). Viennent ensuite les radiographies, qui représentent 19 % des actes, les consultations et visites (12 %), les prothèses (11 %), les actes de chirurgie (5 %) et enfin l'orthodontie (2 %). En composition de soins facturés, la répartition serait différente.

Parmi les soins remboursables, les dépassements d'honoraires dentaires (par rapport aux tarifs opposables) sont concentrés sur les prothèses et actes d'orthodontie, seuls actes dentaires remboursables sur lesquels ils sont autorisés (*encadré*). Depuis 2009, ils augmentent en moyenne de 1,9 % par an (contre 1,7 % pour les honoraires annuels moyens) ; précédemment, entre 2001 et 2008, leur progression était plus rapide (5,1 % par an en moyenne) et également supérieure à celle des honoraires annuels moyens (4,2 %).

Du fait de ce différentiel de croissance, les dépassements représentent plus de 50 % des honoraires dentaires totaux depuis 2009 (*graphique 2*). Dans l'attente d'un accord entre partenaires conventionnels qui remplacerait le règlement arbitral publié le 1^{er} avril 2017, les mesures de plafonnement des tarifs des soins prothétiques et de revalorisation des soins conservateurs et de prévention qu'il institue ont été différées au 1^{er} janvier 2019.

Une profession très majoritairement libérale

Dans le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS), 42 348 chirurgiens-dentistes sont recensés en France (*tableau 2*), dont 963 dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) en 2017. Les effectifs augmentent en moyenne de 0,7 % par an depuis 2011 en raison de l'élargissement progressif du *numerus clausus*, passé de 930 par an au milieu des années 2000 à près de 1 200 depuis 2012. Auparavant, la démographie de cette profession était stable (-0,3 % par an en moyenne entre 2006 et 2010).

L'augmentation des effectifs de dentistes profite essentiellement à l'activité salariée, en forte progression depuis 2011 (+4,9 % par an en moyenne depuis 2011). Pour autant, l'essentiel des effectifs de chirurgiens-dentistes (88,1 %) reste constitué de libéraux. Les effectifs libéraux sont stables pour la période 2011-2017 (+0,3 % par an en moyenne). Bien que cette profession reste l'une des professions de santé les moins féminisées, le taux de féminisation progresse : il est passé de 36,6 % en 2007 à 44,7 % en 2017. Surtout, 58,6 % des chirurgiens-dentistes de moins de 30 ans sont des femmes en 2017 (*graphique 3*).

Dans un contexte de libre installation sur le territoire national, les écarts de densité entre le nord et le sud du pays sont significatifs (*carte 1*). En 2017, la densité moyenne de chirurgiens-dentistes atteint 63,2 pour 100 000 habitants. Elle est supérieure à 70 pour 100 000 en Île-de-France et dans les régions du sud (Paca, Occitanie et Corse), tandis qu'elle est inférieure à 45 pour 100 000 en Normandie et dans certains DROM.

Tarifification des soins dentaires

Trois modes de tarification des soins dentaires coexistent :

- les consultations et les soins préventifs et conservateurs sont facturés au tarif opposable et pris en charge à 70 % par l'assurance maladie obligatoire (AMO). Les dépassements ne sont pas autorisés sur ces types de soins ;
- les soins prothétiques et ceux d'orthodontie commencés avant le 16^e anniversaire du patient sont facturés le plus souvent avec dépassements. L'AMO prend en charge 70 % du tarif opposable ;
- les soins de parodontologie, d'implantologie et ceux d'orthodontie débutés après 16 ans font l'objet d'honoraires totalement libres. Ces actes ne sont ni inscrits dans la CCAM, ni remboursés par l'AMO. Ils sont cependant partiellement pris en charge par certains organismes complémentaires.

Cette dernière catégorie de soins, non remboursables, se développe. Ils sont très mal mesurés par la statistique publique, en raison de leur non-inscription dans la CCAM. En conséquence, l'estimation qui en est faite dans les comptes de la santé est fragile.

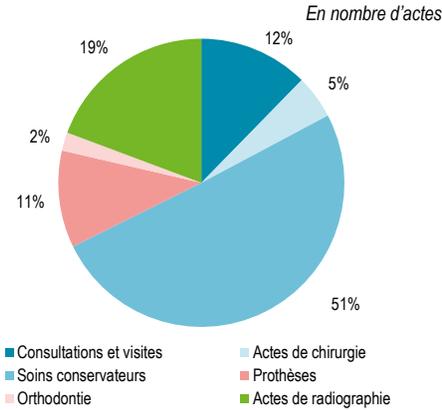
Tableau 1 Consommation de soins dentaires

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Consommation totale (en millions €)	9 506	9 660	9 992	10 280	10 480	10 595	10 584	10 757	11 079	11 282
Valeur	2,0	1,6	3,4	2,9	1,9	1,1	-0,1	1,6	3,0	1,8
Évolution (en %)										
Prix	1,8	1,2	1,2	1,1	0,9	0,8	1,1	0,9	0,7	0,5
Volume	0,2	0,4	2,2	1,8	1,0	0,2	-1,2	0,8	2,2	1,3

Note > Les rémunérations perçues par les chirurgiens-dentistes au titre de l'option démographie représentent moins de 1 million d'euros en 2017. Elles sont retracées dans le poste « contrats et autres soins » (voir annexe tableaux détaillés).

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour l'indice des prix à la consommation.

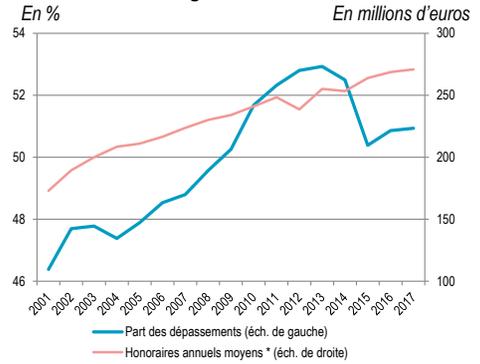
Graphique 1 Répartition des actes dentaires libéraux en 2016



Champ > Soins dentaires remboursables et actes de radiologie pratiqués par les chirurgiens-dentistes, France.

Sources > CNAM.

Graphique 2 Honoraires annuels moyens et part des dépassements dans l'ensemble des honoraires des chirurgiens-dentistes



* Praticiens APE (ayant exercé à temps plein une activité libérale toute l'année).

Champ > Soins dentaires remboursables, France.

Source > CNAM.

Tableau 2 Effectifs de chirurgiens-dentistes par mode d'exercice

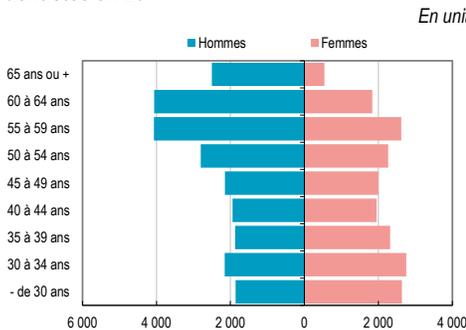
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2016-2017 (%)	structure 2017 (%)
Ensemble des chir. dentistes	41 116	40 930	40 941	40 599	40 833	41 186	41 495	41 788	42 197	42 348	0,4	100,0
Dentistes libéraux	37 292	37 078	36 976	36 809	36 906	37 053	37 013	37 196	37 356	37 308	-0,1	88,1
Dentistes salariés	3 965	3 766	3 906	3 790	3 927	4 133	4 482	4 592	4 841	5 040	4,1	11,9
dont salariés hospitaliers	456	465	478	360	403	455	635	639	652	703	7,8	1,7

Note > Le changement de répertoire en 2011 (passage d'Adeli au RPPS) améliore la qualité du recensement ; de ce fait, l'évolution 2010-2011 ne peut être analysée.

Champ > France.

Sources > DREES, Adeli 2009-2011 pour les années 2008-2010, RPPS 2012-2018 pour les années 2011-2017.

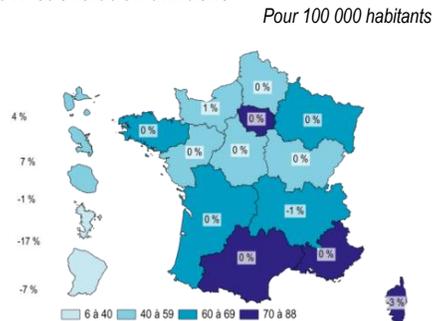
Graphique 3 Répartition des chirurgiens-dentistes en 2017



Champ > Tous modes d'exercice confondus.

Source > DREES, RPPS 2018.

Carte 1 Densité de chirurgiens-dentistes en 2017 et évolution annuelle



Champ > Tous modes d'exercice confondus.

Sources > DREES, RPPS 2018 ; Insee pour la population.